

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 9 JUIN 2008

Présents :

Franck BARBIER
Jean-Pierre BOGIALLA
Ghislaine DENISSELLE
Sophie DICTUS
Laure FROISSART
Cyril GARNIER
Arnaud HUFTIER
Bernard KAMINSKI
François-Xavier LEPOUTRE
Sébastien MALAPEL
Quentin MALLET
Fanny MONTIBELLER
Jacques PILETTE
Amandine VINCENT (suppléante de Thomas FLAMENT)

Excusés :

Jean-Michel DENHEZ (pouvoir à M KAMINSKI)
Frédéric DESPRES
Philippe JOSPIN (pouvoir à M BOGIALLA)
Sandrine LEMAITRE (pouvoir à M HUFTIER)

J PILETTE est satisfait de voir que le conseil est pratiquement mis en place dans sa totalité car beaucoup de décisions seront prises aujourd'hui avec du retard compte tenu de la difficulté à composer ce conseil, notamment en raisons des élections municipales et cantonales qui ont eu lieu en même temps que son renouvellement.

1° Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 27/03/2008

J PILETTE signale qu'il a répondu aux questions diverses posées lors de ce conseil. La convention a été envoyée dès lors qu'elle a été rédigée dans ses termes définitifs. Il indique que les cours de planche à voile auront de nouveau lieu à la rentrée suite à la négociation de M COASNE pour supprimer l'intervention des moniteurs extérieurs. Il assurera l'ensemble des cours lui-même.

Ceci ramènera la facture à payer au Cercle de Voile de Valenciennes à environ 1 200€ au lieu de 3 000€.

Vote : adoption à l'unanimité

2° Informations générales

- La nomination de deux nouveaux collègues enseignants pour la rentrée :
 - M CADIOU en tant que PRCE en sciences de gestion
 - Mlle SIMONEAU en tant que MCF sur le poste laissé vacant par M BARBIER devenu Professeur des Universités.
- S'agissant de Mme FOISSAC, classée 3^{ème} par la CSE, le conseil d'UFR regrette qu'elle n'ait pas été choisie. Celle-ci a effectué deux années en tant qu'ATER et une année comme contractuelle dans la composante et a réalisé un travail remarquable notamment au niveau des stages pour le développement de la filière Activité Physique Adaptée et Santé. Le conseil d'UFR pense qu'il n'a pas été suffisamment tenu compte de l'investissement de la personne et de la performance réalisée au niveau pédagogique. Bien que ne doutant pas des qualités de la personne recrutée, ceci risque d'entraîner un ralentissement dans le rayonnement de la filière sachant que le responsable actuel, moteur principal de ce développement a souhaité mettre un terme à sa mission au regard du manque de respect du travail réalisé.
- J PILETTE a souligné les deux événements importants qui se sont déroulés cette année qui ont contribué à mettre en valeur la composante : les 5èmes journées APGA organisées par Mme COASNE et le colloque football et recherche organisé par M ZOUDJI pour lequel nous avons reçu des félicitations internationales.
- J PILETTE invite les membres du conseil à consulter le livre blanc des STAPS sur le site de la conférence des directeurs qui évoque le développement quadriennal 2008-2011. A ce sujet, J PILETTE précise qu'il a transmis aux Directeurs des CIO de la région le fascicule d'information sur les études en STAPS rédigé par la Conférence des Directeurs, pour prendre le contre-pied de la désinformation journalistique.
- Enfin le rapport de J BERTSCH, chargé de mission interministériel sur les formations sportives en France est sorti. J PILETTE ne l'a pas encore reçu mais le diffusera dès qu'il sera en sa possession.

3° Subventions

- Raismes d'un jour : S DELPORTE a été invitée à présenter l'événement « Raismes d'un jour » dont le bilan a déjà été remis. La commission du FSDIE avait informé les organisateurs qu'elle participerait à hauteur de 300€ à condition que la FSMS apporte la même somme. Le bilan faisant apparaître un déficit de 285€, qui justifie pleinement la demande de subvention, *celle-ci est votée à l'unanimité.*
S MALAPEL souhaite qu'on redéfinisse les critères d'attribution des subventions.
J PILETTE répond que cette demande est légitime mais que quels que soient ces critères, il y a toujours des débats soutenus.
- Handival : S MALAPEL décrit l'activité qui fut particulièrement intéressante pour la filière APA puisqu'elle réunissait, dans des activités sportives, enfants valides et handicapés. S DICTUS demande s'il y a eu une consultation des inspections de l'éducation nationale respectives. S MALAPEL répond que cela a été fait.
B KAMINSKI indique qu'on pourrait aussi s'associer pour ce genre de manifestations avec l'USEP et peut-être aussi l'Association des Paralysés de France.
La subvention de 600€ est votée à l'unanimité.
- J PILETTE indique qu'un autre événement était prévu mais a dû être annulé : « la noctambule » qui consistait à effectuer une ronde en VTT dans le secteur de Bellaing. Cette manifestation avait pour but de reconstituer un événement semblable créé par Francis SARRAZYN, professeur d'EPS à l'UFR STAPS de LILLE, malheureusement

disparu. S MALAPEL précise que l'Office National des Forêts a refusé l'organisation de ce type d'activité aux différentes périodes proposées par les organisateurs.

- Rail Ride 4 North : cet évènement consistait en la démonstration de BMX de très haut niveau et a connu une participation importante.

Il est proposé une subvention de 400€.

Vote : adoption à l'unanimité

- J PILETTE indique au conseil qu'il a réglé une facture de 400€ dans l'urgence à l'association réalisant l'évènement « challenge street in » qui s'est déroulé le 8 mai 2008. Ce challenge consistait en des tournois de basket 3 contre 3. 34 équipes étaient engagées et ce challenge a rencontré un vif succès. Il a été remporté par l'équipe de Nationale 2 de Denain. Cet évènement a été plébiscité par tous et les participants ont souhaité qu'il soit de nouveau organisé l'an prochain. J PILETTE signale que les membres du Conseil peuvent manifester leur désapprobation à l'initiative qu'il a prise dans l'urgence au lieu d'attendre le vote de la subvention, ceci pour le bon déroulement de l'évènement. Le conseil approuve l'initiative.

4° Décision Budgétaire Modificative

J PILETTE explique qu'un prélèvement sur les réserves de 40 000€ va être nécessaire pour le règlement des heures complémentaires des enseignants en juillet. Celles-ci étaient limitées à 2345 heures dans le budget prévisionnel, or 2 290 heures sont à régler en juillet. J PILETTE indique que cet état de fait s'explique par le départ en congé maternité de deux enseignantes et du report de paiement d'heures qui n'a pu être effectué en 2007.

Vote : adoption à l'unanimité

5° Convention avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS)

Cette convention concernant le statut des sportifs de haut niveau, a été proposée par la DRJS à l'Université. Des modifications ont été demandées, notamment en ce qui concerne les exigences de la DRJS qui ne pourront toutes être exécutées et les obligations des sportifs de haut niveau qui ont été affinées. Cette convention ne peut donc être présentée ce jour. Elle fera l'objet d'une analyse avec les VP formation et vie de l'étudiant puisqu'elles concernent l'ensemble des composantes de l'UVHC.

6° Convention de partenariat avec l'HEPHO et l'ULB

J PILETTE présente rapidement les articles des conventions passées avec les Ecoles de kinésithérapie de la Haute Ecole Provinciale du Hainaut Occidental de Tournai et l'Université Libre de Bruxelles. Les membres du conseil en ont eu possession dans le premier courrier. Aucune question particulière n'est posée après l'analyse de J PILETTE.

Vote : adoption à l'unanimité

7° Maquettes pour l'année 2008-2009 et règlement du contrôle des connaissances

F BARBIER procède à la présentation des modifications de la maquette de licence 1^{ère} année qui sera suivie d'une modification de celle des licences 2^{ème} et 3^{ème} année en 2009 et 2010. Le changement du déroulement des enseignements s'accompagne d'une révision du calendrier des évaluations avec l'inscription automatique des étudiants en deuxième session. Les candidats obtiendront la note la plus élevée entre la moyenne des 3 notes du semestre et la dernière note du semestre. Enfin en fonction des résultats obtenus, des semaines de cours de soutien seront proposées aux étudiants en difficulté.

F BARBIER propose un vote des étudiants séparé de celui des autres membres du conseil puisque le dispositif les concerne directement. Les autres membres du conseil rejettent la proposition dans la mesure où le vote du conseil doit comporter la totalité des avis de ses membres.

Vote du calendrier de l'année universitaire : *adopté à l'unanimité*

Vote de la maquette et des modalités de calcul de la note en 1^{ère} et 2^{ème} session : *adopté à l'unanimité*

F MONTIBELLER indique que le travail des étudiants devra être plus régulier.

F BARBIER va procéder à l'évaluation du système dans un an et consulter de nouveau les étudiants à ce moment.

F BMONTIBELLER précise que les étudiants qui étaient contre le système ne souhaitaient pas basculer dans un système trop encadré.

S MALAPEL pose le problème des étudiants salariés. Il indique qu'auparavant les étudiants pouvaient sélectionner les enseignements qu'ils manquaient mais que maintenant, vu le volume des modules, ils manqueront forcément une partie des cours.

F BARBIER indique que de toute façon leur absence entraîne forcément une absence à la totalité ou une partie des enseignements.

8° Licence professionnelle « Marketing et Nouvelles Technologies d'Information et de Communication du Sport » et Diplôme d'Université « Sciences du Mouvement Humain »

S MALAPEL présente la licence professionnelle « Marketing et Nouvelles Technologies d'Information et de Communication du Sport »

Celle-ci sera proposée en apprentissage.

Vote pour la demande d'habilitation de la licence professionnelle : *adoption à l'unanimité*

J PILETTE demande l'accord de principe du conseil pour la création d'une licence professionnelle des métiers de l'audiovisuel sportif.

L'avis du conseil est favorable.

J PILETTE demande ensuite l'approbation par le Conseil des statuts du D.U. « Sciences du Mouvement Humain ».

J.P BOGIALLA fait remarquer que les enseignements dispensés dans le cadre du D.U. ne comportent que des Cours Magistraux, ce qui ne coïncide pas avec les objectifs du rapport Pécresse.

F BARBIER indique que si le prix du D.U. est aussi faible, c'est parce qu'il comporte peu d'enseignements sous forme de Travaux Dirigés, or une grande partie des étudiants que la FSMS recrute sont boursiers et n'ont donc pas les finances nécessaires pour payer le coût qui

serait occasionné par l'organisation d'enseignements en TD. Il apporte la même réponse à S MALAPEL qui propose l'organisation de colles.

J PILETTE rappelle que le D.U. local est autofinancé et n'est donc pas soumis aux directives ministérielles.

Vote des statuts du D.U. « Sciences du Mouvement Humain » : *adoption à l'unanimité*

9° Proposition de la personnalité cooptée

F BARBIER présente le CV de M Philippe FREYCHAT qui est Directeur Recherche et Développement au Centre de Recherche de DECATHLON à Villeneuve d'Ascq.

J.P BOGIALLA demande s'il travaille en relation avec le LAMIH.

F BARBIER répond par l'affirmative.

Vote : *adoption à l'unanimité*

10° Primes de responsabilité administratives

Le montant total de l'enveloppe issue du Ministère réservée aux primes pour responsabilités administratives est de 8 000€. Le montant des primes pour activités accessoires dites « Raffarin » reste fixée à 300 heures administratives soit 6 000€ pour l'ensemble des missions. La répartition individuelle sera effectuée en conseil restreint. Le montant de chaque prime est fixé en début d'année avec les enseignants qui prennent les responsabilités.

Vote : *adoption à l'unanimité*

La séance est levée à 20h15.